

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## REVISION DU PLU ET PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES

Par arrêté n° N° 2023-43 en date du 28 septembre 2023.

Le Maire de MONTBERON a ordonné l'ouverture d'une **enquête publique unique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.**

A cet effet, Monsieur Gildas CARRE exerçant la profession d'urbaniste a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse ;

**L'enquête se déroulera à la mairie de MONTBERON du lundi 23 octobre à 9h au jeudi 23 novembre 2023 à 18h30**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le jeudi de 14h à 18h30 ;

**Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de MONTBERON :**

- Le lundi 23 octobre 2023 de 9 heures à 12 heures ;
- Le samedi 04 novembre 2023 de 9 heures à 12 heures ;
- Le mercredi 15 novembre 2023 de 14 heures à 17 heures 30 ;
- Le jeudi 23 novembre 2023 de 14 heures à 18 heures 30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant le projet de PLU, les avis des PPA et le dossier comprenant les informations environnementales, ainsi que le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales avec son dossier comprenant les informations environnementales :

- Sur les sites Internet suivants : [www.montberon.fr](http://www.montberon.fr) et [www.reseau31.fr](http://www.reseau31.fr) ;
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/plu-schema-assainissement-montberon>
- En format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, **le public pourra transmettre ses observations et propositions :**

- Sur le registre d'enquête papier disponible en mairie ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur Le Commissaire enquêteur Mairie de MONTBERON, 7 route de Bessières, 31140 MONTBERON ;
- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plu-schema-assainissement-montberon>
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [plu-schema-assainissement-montberon@mail.registre-numerique.fr](mailto:plu-schema-assainissement-montberon@mail.registre-numerique.fr)

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire et au Président de Réseau31, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- Sur les sites Internet suivants [www.montberon.fr](http://www.montberon.fr) et [www.reseau31.fr](http://www.reseau31.fr) ; <https://www.registre-numerique.fr/plu-schema-assainissement-montberon>
- Sur support papier, à la mairie et au siège de Réseau31, aux jours et heures habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera pour approuver la révision du PLU.

Le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sera approuvé par le Bureau Syndical de Réseau31.